

Séance
extraordinaire
du 22 février
2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-DEUXIÈME JOUR (22^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 12 h 10 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

M. Martin Soucy, maire, *absence motivée*
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2, *absence motivée*
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

19.02.98

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de monsieur Martin Soucy, maire et de madame Annie Blais, conseillère du district 2. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.02.99

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Autorisation de signature de cessions de rang.
4. Affaires nouvelles
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19.02.100

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CESSION DE RANG

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la cession de rang en faveur de créanciers financiers préparée par la firme Cain Lamarre dans le dossier de Monsieur Jean-Marie Lamontagne pour les lots inclus dans l'acte de vente signé entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc. le 19 octobre 2009 inscrit au registre foncier sous le numéro 16 645 242.

19.02.101 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

19.02.102 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.02.103 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 12 h 20, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean-Pierre Labonté
Maire suppléant

Kathleen Bossé
Greffière

BROUILLON